

Image not found or type unknown



Attente de titularisation dans la fonction public

Par **eric021**, le **10/05/2008** à **12:52**

Monsieur, je suis aide soignant dans un établissement public, en CDD depuis six ans. J'ai signé douze CDD actuellement. Mon contrat stipule que je ne peux pas cumuler un autre emploi à côté étant à temps complet. Première question : ont-ils le droit de poursuivre les CDD ? Deuxième question : le cours de la vie ayant augmenté, suis-je en droit de faire de petits extras en plus ? Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.